



NOTE DE SYNTHÈSE N° 16

**Gestion internationale de la situation des droits de l'homme
en Côte d'Ivoire**



© Siège de la Côte d'Ivoire au Conseil des droits de l'homme à Genève, ONU

La crise postélectorale en Côte d'Ivoire de novembre-décembre 2010 qui s'est mue en violents affrontements armés, jusqu'à l'arrestation de l'ancien Président Laurent Gbagbo, a été le cadre de nombreuses violations des droits humains, ces dernières ayant perduré bien après ladite arrestation. A présent que la situation est en voie de se normaliser progressivement mais difficilement, tout reste à faire sur le plan de l'établissement des responsabilités sur ces violations et sur celui de la lutte contre l'impunité qui caractérise l'histoire politico-militaire de la Côte d'Ivoire depuis la fin des années 1990. Dans cette Note nous revenons sur la problématique et l'aspect des droits de l'homme et de la justice internationale de la crise ivoirienne en y relevant certaines des dynamiques et faits marquant et notamment les initiatives au plan international, mais aussi national, afin de régler le problème de l'impunité. Le cadre chronologique de cette présentation s'étend sur la période courant de la fin février à ce jour (3 juillet 2011).



Un aperçu de la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire

"Laurent Gbagbo et plusieurs de ses proches alliés sont désormais impliqués dans des crimes contre l'humanité". C'est l'une des conclusions tirées par **Human Right Watch (HRW)** à l'issue d'une "enquête approfondie" de dix jours menée sur le terrain à la mi-janvier 2011 et "consacrée aux violations de droits humains et du droit humanitaire international à Abidjan depuis la mi-février" dont les résultats ont été rendus publics le **15 mars 2011** dans ses efforts pour relever les violations des droits humains engendrés par la crise postélectorale.

L'organisation déclare ainsi que "des combattants armés ont commis des crimes de guerre, notamment des exécutions de détenus ainsi que des assassinats ciblés de civils et la destruction de leurs biens", ajoutant que des "meurtres de civils par les forces pro-Ouattara, revêtant parfois une motivation ethnique ou politique, risquent également de s'apparenter à des crimes contre l'humanité s'ils devenaient généralisés ou systématiques".

Au total, ce sont des attaques, et souvent assassinats ciblés, par les forces restées fidèles à Laurent Gbagbo contre les ressortissants ouest africains (à la suite d'incitations à la violence diffusées sur les ondes de la Radio Télévision Ivoirienne –RTI-, notamment par le Ministre de la Jeunesse du Gouvernement Gbagbo, Charles Blé Goudé), sur les partisans réels ou supposés d'Alassane Ouattara, des violences sexuelles, des disparitions forcées, l'usage excessif de la force et d'armes lourdes contre des manifestants qui sont relevés par HRW.

Côté pro-Ouattara, **HRW** relève des "meurtres de civils", une "série d'exécutions extrajudiciaires contre les combattants pro-Gbagbo présumés détenus dans le territoire de Ouattara depuis que les Forces Nouvelles (FN) ont pris le contrôle effectif du quartier d'Abobo et du village d'Anyama autour du 26 février", des "pratiques assimilables à des crimes de guerre en vertu du droit humanitaire international".

Pour finir, **HRW**, par la voix de son Directeur Afrique, Daniel Bekele, a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à "imposer des sanctions contre Gbagbo et ses alliés directement impliqués dans les graves exactions de la période postélectorale". Il a également précisé que "la communauté internationale devrait (...) envoyer un message clair au camp Ouattara que les meurtres commis en guise de représailles feront d'eux les prochains sur la liste des sanctions".

L'organisation est revenue le **9 avril** en accusant les forces pro-Ouattara de s'être rendues coupables du meurtre de centaines de civils, du viol d'une vingtaine de femmes et filles et de l'incendie d'au moins dix villages dans l'Ouest du pays, dans une région abritant des populations perçues comme soutenant le camp de Laurent Gbagbo. Les forces pro-Ouattara ont également été accusées d'exécutions sommaires. Les victimes auraient été sé-

lectionnées selon leur origine ethnique. L'organisation évoque ainsi le massacre dans la ville de Duékoué de "centaines de civils de l'ethnie Guéré, perçus comme des partisans de Laurent Gbagbo, (...) par un groupe constitué de diverses forces pro-Ouattara, dont des unités des Forces Républicaines, lesquelles sont sous le haut commandement du premier ministre d'Alassane Ouattara, Guillaume Soro".

Les violences constatées par **HRW** se sont produites du 6 au 30 mars 2011, alors que les villes de Toulepleu, Doké, Bloléquin, Duékoué et Guiglo, dans l'Ouest du pays, étaient tombées aux mains des forces pro-Ouattara. Les forces loyales à Laurent Gbagbo sont également accusées d'avoir tué plus de 100 partisans présumés de Ouattara pendant la campagne de mars. HRW a appelé le nouveau Président ivoirien, Alassane Ouattara, à respecter "son engagement public d'enquêter sur les violences perpétrées par les deux parties et de poursuivre leurs auteurs en justice".

Dans un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays, précisément sur les exactions et violations des droits de l'homme en lien avec l'issue de l'élection présidentielle de 2010, présenté au **Conseil des droits de l'Homme**, au cours de sa 16ème session (tenue à Genève –Suisse- du **28 février au 25 mars**), par la Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, il est noté ainsi "l'utilisation excessive de la force par les partisans de Laurent Gbagbo, notamment les membres des forces de sécurité qui lui étaient fidèles, pour réprimer des manifestations publiques, par des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, l'incitation à la violence ethnique et politique, les arrestations et détentions arbitraires, les violences sexuelles, la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires", ainsi que le recours à des "jeunes", milices et "mercenaires anglophones" qui se seraient rendus victimes de violations des droits de l'homme. Le rapport souligne également des "manœuvres de harcèlement, des agressions, des destructions de biens et des pillages [qui] auraient été commis par des partisans du Président Alassane Ouattara pendant et après les élections". Des cas de violence ethnique, intercommunautaire et politique dans plusieurs parties du pays, notamment à Duékoué dans l'Ouest du pays sont également signalés avec la mort dans cette région de plus de 100 personnes et l'incendie de plusieurs maisons. La Haut Commissaire aux droits de l'homme fait également état d'allégations de charniers dans plusieurs régions du pays.

Le **1er avril**, le porte-parole du Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, Rupert Colville relayait des "informations non confirmées faisant état de graves violations des droits de l'homme commises par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, les forces pro-Ouattara (...) en particulier dans les régions de Guiglo, Daloa à l'Ouest". Des "pillages, extorsions de fonds, enlèvements, arrestations arbitraires et mauvais traitements de civils" commises par ces mêmes forces ont aussi été évoqués. Cette situation s'accompagne, selon les agences humanitaires, d'une situation inquiétante où l'on a des dizaines de milliers de déplacés à l'Ouest, vivant dans des conditions alimentaires et sanitaires difficiles et, à travers le pays des difficultés



d'acheminement de l'aide humanitaire aux populations.

Dans son nouveau rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays présenté à la 17^{ème} session du **Conseil des droits de l'homme** (tenue à Genève du **30 mai au 17 juin**), la Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a précisé qu'elle "*demeure précaire, marquée par des violations répétées des droits de l'homme, dont des exécutions sommaires, le recours excessif à la force, des disparitions forcées, des viols, des actes de torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, des arrestations et des détentions arbitraires et des pillages*".

Le 25 mai, **Amnesty International**, affirmait dans un rapport intitulé "*Ils ont regardé sa carte d'identité et l'ont abattu*" que "*les forces alliées à l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo comme celles soutenant son successeur Alassane Ouattara ont commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant les six mois de violences meurtrières qui ont suivi les élections controversées*". Le rapport note ainsi la mort de centaines de personnes, tués "*souvent uniquement sur la base de critères ethniques ou d'affiliations politiques présumées*", des violences sexuelles, souvent des viols, à l'encontre de femmes et d'adolescentes. Les forces loyales à l'ancien Président Laurent Gbagbo sont accusées d'exécutions extrajudiciaires de partisans réels ou supposés d'Alassane Ouattara et des ses alliés politiques, de disparitions forcées, de bombardements de civils, d'attaques d'édifices musulmans, d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements et de violences sexuelles. Des violations graves des droits humains sont aussi attribuées aux Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), alliées d'Alassane Ouattara, durant et après l'arrestation de Laurent Gbagbo. Il est ainsi noté "*une véritable chasse à l'homme (...) contre des partisans avérés ou supposés de l'ancien président et plusieurs haut responsables très proches de l'ancien président [qui] ont été frappés et maltraités dans les heures qui ont suivi leur arrestation*".

Dans un communiqué publié le **22 juin** dernier, la même organisation a dénoncé des détentions arbitraires, évoquant la détention sans inculpation par les autorités ivoiriennes d'au moins 50 personnes; citant parmi elles, outre l'ancien Président Laurent Gbagbo, son épouse, Simone Gbagbo, l'ancien Premier ministre et Président de l'ancien parti au pouvoir, le Front Populaire ivoirien (FPI), Pascal Affi N'guessan. Selon Amnesty, "*le maintien de personnes en détention sans inculpation est une violation directe des normes internationales en matière de droits humains*", d'autant plus qu'elles le seraient "*simplement en raison de leurs opinions politiques, réelles ou perçues*".

L'organisation a ainsi appelé les autorités ivoiriennes à "*inculper dans les meilleurs délais l'ensemble des détenus d'une infraction prévue par la loi ou bien [de] les libérer immédiatement*". Le cas de policiers et militaires détenus dans le Nord du pays "*dans des conditions susceptibles de mettre leur vie en danger*" a également été signalé. Des cas

de violences commises au moment de leur arrestation par les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, loyale au Président Alassane Ouattara, contre certains détenus sont également évoqués.

Les autorités ivoiriennes ont rétorqué à ces condamnations en déclarant que les personnes évoquées n'étaient pas en détention mais en résidence surveillée, disposition qui est prévue par les législations nationales. Une annonce a été faite le 26 juin 2011 par le Procureur d'Abidjan, Simplicie Kouadio Koffi, de l'inculpation et du placement sous mandat de dépôt de 15 de ces personnes pour "*infractions contre l'autorité de l'Etat, atteinte à sa souveraineté, constitution de bandes armées*" et pour des "*infractions contre les biens, commises au préjudice de l'Etat et des institutions financières publiques ou privées*".

La crise ivoirienne au sein des institutions internationales de promotion et de protection des droits de l'homme

"*Ne vous imaginez pas que vous pouvez commettre des violations des droits humains en toute impunité. Le moment du jugement approche à grands pas. L'ONUSI est en train de recenser les preuves de vos délits*". C'est la mise en garde que lançait le **14 mars** le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Côte d'Ivoire, Young Jin Choi, face aux affrontements qui faisaient rage dans le pays et particulièrement dans la ville d'Abidjan et aux violations des droits humains observées. Il a ainsi averti que les violations des droits de l'homme commises depuis le déclenchement de la crise postélectorale feront l'objet d'investigations et que le moment venu les personnes responsables seront poursuivies

La détermination de l'ONU s'est certainement renforcée après l'incident survenu le **17 mars** qui a vu des tirs d'obus des forces loyales à Laurent Gbagbo contre un marché d'Abidjan, incident qui aurait fait une centaine de morts et de blessés et qui pourrait, selon la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, constituer un "*crime international, potentiellement un crime contre l'humanité*". Dans le même ordre d'idée, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU en charge des affaires humanitaires, Valerie Amos, a déclaré le **18 mars** que "*cet incident montre un mépris flagrant du droit humanitaire international qui interdit les attaques contre les civils*".

La **Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)** qui siège à Banjul (Gambie) s'est également prononcée sur la situation en Côte d'Ivoire. Ainsi, outre les préoccupations déjà exprimées le **27 février** au sujet de l'évolution négative de la situation dans le pays, du point de vue sécuritaire et humanitaire, elle a une fois de plus exprimé le **3 mars 2011** sa profonde préoccupation au sujet de l'impasse politique dans laquelle est plongée le pays et des violences qui se sont aggravées entre populations civiles et les forces de défense et de sécurité, violences ayant engendrées des centaines de morts. Elle a déploré les



conséquences humanitaires de cette situation ainsi que les menaces et actes d'intimidations à l'endroit de l'ONUCI.

A la fin de sa 16^{ème} session, le **25 mars**, le **Conseil des droits de l'Homme** a décidé de l'envoi d'une commission d'enquête indépendante internationale chargée de "*faire la lumière sur les faits et circonstances entourant les allégations d'abus et de violations sérieuses des droits de l'homme (...) suivant l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, en vue d'identifier les responsables de tels actes et de les traduire en justice, et soumettre ses constatations au Conseil à sa 17^{ème} session*". Ladite commission s'est rendue en Côte d'Ivoire du **4 au 28 mai 2011** pour mener ses investigations. Dans son rapport rendu lors de la 17^{ème} session du Conseil, la Commission a "*conclut que durant la période considérée de nombreuses violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par différents acteurs dont certaines pourraient constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre*". Elle note aussi que de "*nombreuses violations continuent d'être commises*" et souligne que pour de nombreuses personnes l'ONU "*n'a pas pleinement utilisé les moyens conférés par son mandat pour protéger au mieux les populations*". Évaluant le nombre de pertes humaines durant la crise à quelques 3000 personnes, elle pointe du doigt les forces pro-Gbagbo et pro-Ouattara. Elle a enfin recommandé au "*Gouvernement ivoirien de veiller à ce que les auteurs des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international soient traduits en justice*".

Dans son dernier rapport sur la situation des droits de l'homme dans le pays présenté à la 17^{ème} session du **Conseil des droits de l'homme** (tenue à Genève du **30 mai au 17 juin**), la Haut Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Navi Pillay, a recommandé aux autorités ivoiriennes de "*prendre immédiatement des mesures (...) afin (...) d'adopter une politique de tolérance zéro vis-à-vis des violences graves des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles*" et de "*créer ou restaurer les institutions compétentes (...) pour assurer la protection effective des droits de l'homme (...)*". Il leur ait également demandé de s'assurer que "*les conditions de détention de M. Gbagbo, de son épouse, des anciens hauts fonctionnaires et autres détenus soient conformes aux normes internationales (...) et d'accélérer les poursuites et les procès conformément aux exigences internationales (...)*".

A la clôture de sa 17^{ème} session, le 17 juin, le Conseil a décidé d'établir un mandat d'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, sorte de mécanisme de suivi qui sera "*chargé d'aider le Gouvernement ivoirien à donner suite aux recommandations de la commission internationale d'enquête et aux résolutions du Conseil*".

Le dossier ivoirien devant la Cour Pénale Internationale (CPI)

Au plus fort de la crise postélectorale le Bureau du Procureur de la **Cour Pénale Internationale (CPI)** a, à plusieurs reprises, mis en garde les acteurs ivoiriens contre la commission de crimes tombant sous sa juridiction et sur de possibles poursuites, les appelant à s'abstenir de toute violence. C'est ainsi que l'adjointe au Procureur de la Cour Pénale Internationale (CPI), Fatou Bensouda, a déclaré le **16 mars** depuis Dakar (Sénégal) disposer de suffisamment d'informations pour "*enclencher une procédure judiciaire*" contre le Président sortant, Laurent Gbagbo. Elle a ajouté que si les conditions de sécurité ne permettaient pas l'envoi d'une équipe d'enquêteurs dans l'immédiat, la CPI suivait de "*très près la situation*".

Le **15 mars 2011** le Procureur a reçu des avocats représentant le Président Ouattara un mémorandum compilant des informations portant sur des crimes commis lors de la crise postélectorale depuis le 28 novembre 2010. Le **31 mars 2011**, c'est au tour du Cabinet de l'ancien Président Laurent Gbagbo, d'avoir fait parvenir au Procureur de la CPI une série de documents, incluant un Mémorandum sur des cas allégués de crimes contre l'humanité.

Quelques semaines plus tard, le **5 avril**, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a annoncé être en pourparlers avec des Etats parties au Statut de Rome, particulièrement d'Afrique de l'Ouest en vue d'une saisine expresse de ses services ou alors d'une soumission aux juges de la CPI des informations sur des "*massacres (...) systématiques ou généralisée*" ou sur des atrocités commises en Côte d'Ivoire et permettre ainsi l'ouverture rapide d'une enquête. Dans l'intervalle, il a précisé que son Bureau menait "*un examen préliminaire de la situation*" et allait par la suite, "*de sa propre initiative, demander à la Chambre préliminaire de l'autoriser à ouvrir une enquête*". Il a également fait part de sa préoccupation au sujet de la détérioration de la situation dans le pays, notamment des "*meurtres qui auraient été commis dans l'Ouest*".

Le **23 juin** dernier, le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, a demandé aux juges de la Cour d'autoriser l'ouverture d'une "*enquête concernant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui auraient été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010*". Selon le Procureur, il y a une "*base raisonnable de penser qu'au moins 3000 personnes ont été tuées, 72 ont disparu, 520 ont été arbitrairement arrêtées et détenues et qu'il y a plus de 100 cas de viol rapportés*" pendant les violences qui ont suivi le second tour de l'élection présidentielle survenue le 28 novembre 2010. A ces victimes, il faudrait ajouter "*plus de 100 cas de viol (...) rapportés*". Toujours selon le Procureur, il y a une "*base raisonnable de penser que les deux camps [pro-Gbagbo et pro-Ouattara] se sont rendus coupables de crimes de guerre à grande échelle, incluant des meurtres, viols, attaques de civils et d'édifice religieux*". En cas de réponse positive à cette demande, une enquête indépendante et impartiale concer-



nant ces crimes sera ouverte par le Procureur. Elle devrait principalement permettre "*d'identifier les personnes portant la plus grande responsabilité*" en tant qu'ordonnateur ou facilitateur de la commission des crimes les plus graves mentionnés.

C'est dans la perspective de cette enquête qu'une mission de la Cour pénale internationale (CPI), conduite par la Procureure adjointe, Fatou Bensouda, effectuée du 27 juin au 6 juillet une mission en Côte d'Ivoire. Cette mission est chargée d'"*évaluer les conditions de sécurité dans lesquelles l'enquête pourrait être conduite*". Elle devait également rencontrer plusieurs personnalités du pays, parmi lesquelles le Chef de l'Etat Alassane Ouattara, le Premier ministre Guillaume Soro et le président de la Commission "*Vérité, dialogue et réconciliation*", Charles Konan Banny et se rendre à l'intérieur du pays, notamment dans l'Ouest.

A PROPOS DES NOTES D'OVIDA

Les “Notes d'OVIDA” s'inscrivent dans la volonté et l'objectif de l'*Observatoire* de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l'étude et l'analyse de certains des enjeux s'articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l'Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d'information et d'amélioration de la connaissance.